



Atelier 2 : L'ACI un modèle en évolution ?

Animateurs : Léone CLERC (Chantier école idf) et Steven MARCHAND (FAS-idf).

Les réseaux Chantier Ecole Idf et la Fédération des acteurs de la solidarité idf ont travaillé à la production d'une étude sur « les modèles socio-économiques des ACI » menée auprès de 21 structures portant des ACI Franciliens.

La méthode d'animation a conduit à faire réagir les participants à l'atelier à un certain nombre d'affirmations. Il en ressort que constituent le cœur du modèle de l'ACI :

- 1) On accueille en ACI des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi. Il y a peu de prérequis pour intégrer un ACI. En termes de cumul de freins. Ils apportent des réponses à une population plus précarisée comme par exemple les migrants. Il y a une nécessité de développer la réponse en termes de formations notamment avec le PIC-IAE. Les questions relatives à la mobilité des personnes se posent également avec acuité.
- 2) les ACI doivent-ils développer leur chiffre d'affaire pour continuer à exister ? il y a des taux de commercialisation qui sont très larges de 25% à plus de 50%. Cette évolution des ACI a accompagné la baisse des subventions publiques et notamment des collectivités locales. Or l'implantation territoriale des ACI implique le lien avec les collectivités locales (villes aggro et EPT hors département). Peuvent-ils exister sans le soutien de ces collectivités ? Les avis sont partagés, oui pour certains ACI, d'autres ont trouvé un financement relai.
- 3) Le soutien des collectivités est essentiel. Il existe une grande diversité de liens en fonction des collectivités locales notamment pour le soutien financier, essentiel pour accéder à des locaux et sur la visibilité auprès de partenaires. Dans la majorité des cas le lien est assez fort avec la collectivité mais concernant le soutien financier des collectivités, il y a souvent une incertitude du maintien de cette aide pour développer et pérenniser les projets
- 4) L'accompagnement socio-professionnel reste la pierre angulaire du projet des ACI. Il existe des structures importantes dans lesquelles on trouve un 1 CIP pour 40 salariés. C'est faible. Quid de l'accompagnement individualisé qui nécessite du temps et des moyens humains et matériels ?

5) un ACI au-delà de 30% de taux de commercialisation doit-il se transformer en EI ? Il y a un gap entre 50 et 80% le 80% est souvent impossible à atteindre. Il faut une approche pragmatique au cas par cas en fonction du secteur d'activité. Une approche agile locale. Les laisser expérimenter et la possibilité de revenir si ça ne marche pas. Pourquoi alors ne pas plutôt porter un ensemblier ACI-EI.

Perspectives :

Affirmation de la nécessité d'accompagner les ACI dans leurs évolutions potentielles.

Renforcer le lien avec les collectivités.

L'étude réalisée par Chantier-école idf et la FAS-idf fera l'objet d'une rencontre de présentation en 2020.